

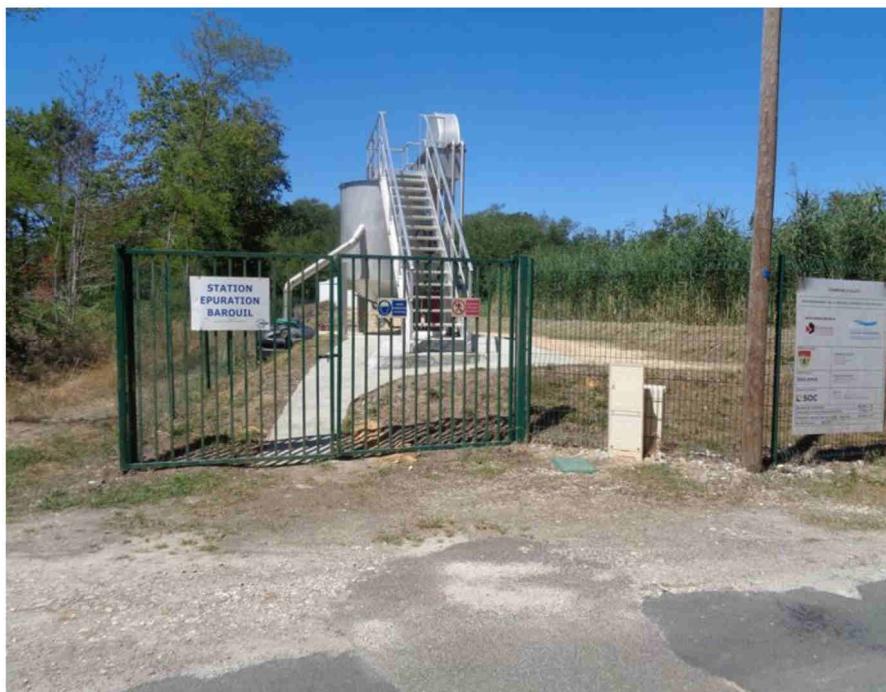


## COMMUNE D'ILLATS

Exercice 2021

### RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

(Article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Mise en forme par la société ICARE -  
Ingénieur Conseil Eau et Assainissement  
109 Avenue Blaise Pascal  
33160 Saint Médard en Jalles

Tél : 06 28 77 16 49  
Mail : [icare.salin@gmail.com](mailto:icare.salin@gmail.com)

## SOMMAIRE

<b>I - OBJET DU DOCUMENT.....</b>	<b>3</b>
<b>II - CARACTÉRISATION GÉNÉRALE DU SERVICE.....</b>	<b>3</b>
II.1 - TERRITOIRE DESSERVI.....	3
II.2 - MODE DE GESTION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT.....	3
II.2.1 - <i>Le contrat de délégation</i> .....	3
II.2.2 - <i>La répartition des tâches</i> .....	3
II.2.3 - <i>Prestations à la charge du délégataire</i> .....	3
II.2.4 - <i>Prestations à la charge de la collectivité</i> .....	4
<b>III - LES ABONNÉS DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT.....</b>	<b>4</b>
III.1 - ABONNÉS DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	4
III.2 - SCHÉMA D'ASSAINISSEMENT – TAUX DE RACCORDEMENT – ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.....	4
III.3 - ABONNÉS INDUSTRIELS.....	5
III.4 - INDICATEURS CONCERNANT LES ABONNÉS.....	5
<b>IV - LE RÉSEAU DE COLLECTE.....</b>	<b>5</b>
IV.1 - LES OUVRAGES STRUCTURANTS DU RÉSEAU.....	5
IV.2 - CONTRÔLE ET ENTRETIEN DU RÉSEAU.....	6
IV.3 - REJETS NON DOMESTIQUES.....	6
IV.4 - INDICES CONCERNANT LES RÉSEAUX.....	7
<b>V - LES STATIONS D'ÉPURATIONS.....</b>	<b>7</b>
V.1 - LA STATION DU MERLE.....	7
V.2 - LA STATION DE BARROUIL.....	8
V.3 - LA FILIÈRE BOUES.....	9
<b>VI - LES TRAVAUX.....</b>	<b>10</b>
<b>VII - LES INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE.....</b>	<b>10</b>
VII.1 - TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT.....	10
VII.1.1 - <i>Préambule</i> .....	10
VII.1.2 - <i>La part de la collectivité</i> .....	11
VII.1.3 - <i>La part de l'exploitant</i> .....	11
VII.1.4 - <i>Les taxes</i> .....	11
VII.1.5 - <i>Récapitulatif</i> .....	11
VII.2 - BILAN FINANCIER DU SERVICE.....	13
VII.2.1 - <i>Les recettes du service de l'Assainissement</i> .....	13
VII.2.2 - <i>Compte administratif</i> .....	13
VII.2.3 - <i>Les investissements réalisés et prévus</i> .....	14
VII.2.4 - <i>Évolution de la dette</i> .....	14
<b>VIII - SYNTHÈSE GÉNÉRALE.....</b>	<b>15</b>

## Annexe

A1 – Fiche de synthèse des indices de performance.....	16
A3 – Informations Agence de l'Eau sur redevance.....	20

Nota : les chiffres sur les abonnés et la consommation ne sont pas fiables

## I - OBJET DU DOCUMENT

**Un document de synthèse pour les élus et les usagers**

Ce présent rapport a pour objet de répondre aux obligations de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise qu'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement eaux usées doit être présenté à l'assemblée délibérante et mis à la disposition du public.

Ce document a aussi pour objet de présenter de manière synthétique le fonctionnement et les caractéristiques principales du service et servir d'outil de communication librement consultable par tous.

Il est conforme à l'annexe VI du CGCT modifiée par le décret du 2 mai 2007.

Il intègre les modifications apportées par la Loi du 12 juillet 2010, dite Loi Grenelle II.

## II - CARACTÉRISATION GÉNÉRALE DU SERVICE

### II.1 - TERRITOIRE DESSERVI

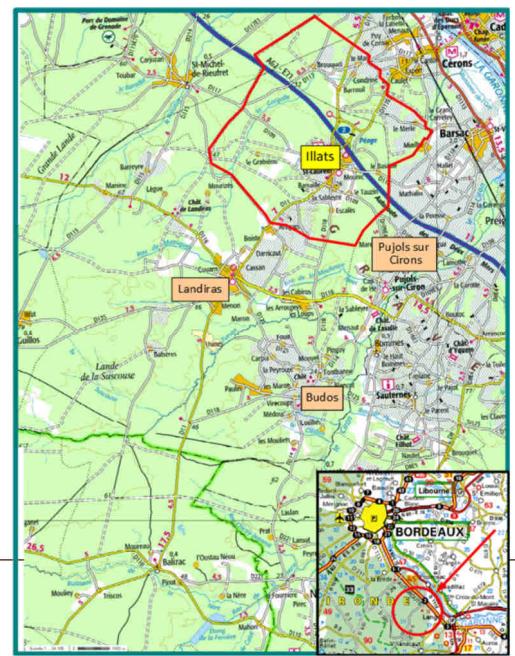
La Commune d'Illats se situe au Sud Est de l'agglomération de Bordeaux, à proximité de l'autoroute A63 reliant Bordeaux à Toulouse.

La commune comprend un bourg principal et des hameaux de petites tailles parfois isolés.

**461 abonnés représentant environ 980 habitants**

Elle est autonome pour son service de l'assainissement collectif mais fait partie pour l'Alimentation en Eau Potable du Syndicat des Eaux de Budos qui regroupe aussi les communes de Budos, Landiras et Pujols sur Ciron.

Le nombre d'abonné au réseau d'assainissement en 2021 est de 461 abonnés, soit une population desservie d'environ 980 personnes.



### II.2 - MODE DE GESTION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

#### II.2.1 - Le contrat de délégation

**Un renouvellement du contrat d'affermage avec la société SAUR en date du 1<sup>er</sup> Octobre 2019 pour une durée de 12 ans**

La Commune d'Illats a délégué la gestion de l'ensemble des équipements du réseau de collecte, refoulement et traitements à la Société SAUR par un contrat d'affermage renouvelé le 23 février 2007 pour une durée de 12 ans. Ce contrat a été prolongé par avenir jusqu'au 30 Septembre 2019 pour permettre de lancer la procédure de renouvellement. A partir du 1<sup>er</sup> octobre 2019, un nouveau contrat de concession par délégation d'une durée de 12 ans a été signé avec la société SAUR à la suite d'une procédure de mise en concurrence.

L'année 2019 comprend donc des données sur les 2 contrats.

#### II.2.2 - La répartition des tâches

L'entretien et l'exploitation du service incombent au délégataire, tout comme le renouvellement des matériels électriques et mécaniques. Pour sa part, la Collectivité organise et finance l'extension, le renouvellement ou le renforcement du réseau et de tous les ouvrages de génie civil du service.

La répartition des tâches est donc la suivante :

#### II.2.3 - Prestations à la charge du délégataire

**Gestion des abonnés :** Mise en service des branchements – Établissement du contrat – Remise du règlement du service ;

Accueil des usagers ;

Émission des factures, traitement des réclamations et contentieux ;

Vérification de la bonne réalisation des raccordements.

**Gestion du service :** Fonctionnement, surveillance et entretien des ouvrages ;  
Astreintes ;

TraITEMENT DES INFORMATIONS ET INTERVENTIONS POUR LES PANNEES ;

Mise en service des nouvelles canalisations et des ouvrages de traitement ;

Analyses et suivi de la qualité de l'eau épurée et du fonctionnement des stations ;

Gestion des boues des stations ;

Intervention pour désobstruer le réseau.

**Renouvellement :** Des installations électriques, des télégestions, des pompes

**Une répartition des tâches entre le gestionnaire et la collectivité**

**Divers :**

- Des portes, clôtures, portails, peintures des ouvrages
- Des compteurs, des branchements
- Des installations de traitement hors génie civil
- Fourniture et mise à jour des plans
- Campagne de recherche des eaux parasites
- Participation à l'élaboration des programmes d'investissement
- Avis sur les raccordements futurs dont lotissements

#### **II.2.4 - Prestations à la charge de la collectivité**

- |                         |  |
|-------------------------|--|
| <b>Investissement :</b> | Financement des travaux d'extension et renforcement des ouvrages et des canalisations ;<br>Mise aux normes des ouvrages lors des modifications de la réglementation ;<br>Déplacement des conduites |
| <b>Renouvellement :</b> | Des ouvrages de génie civil<br>Des canalisations et ouvrages accessoires   |

### **III - LES ABONNÉS DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT**

#### **III.1 - ABONNÉS DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Sur la population totale de 1 377 habitants, seulement environ 980 habitants représentant 461 abonnés sont raccordés au réseau de collecte, soit environ 70 % de la population.

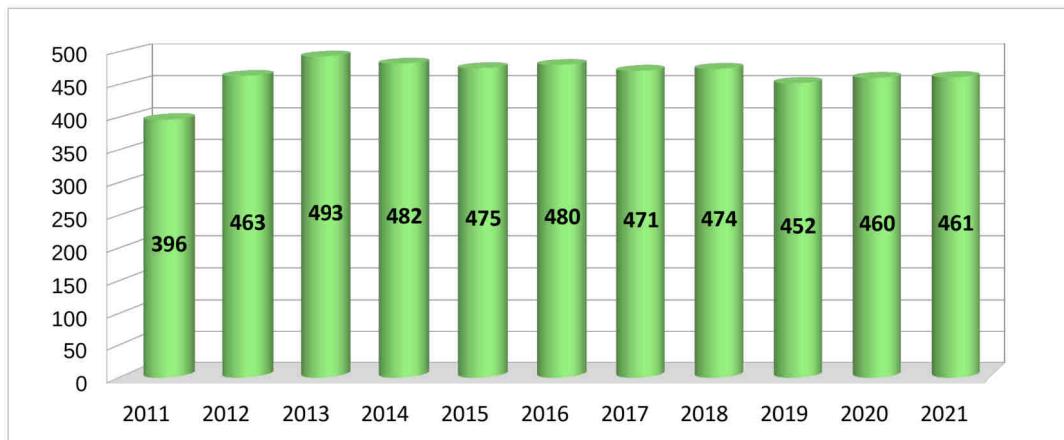
Le volume facturé en 2021 est de 45 737 m<sup>3</sup> (56 109 en 2019 et 44 100 en 2020).

Le nombre d'abonnés évolue peu depuis la dernière tranche d'extension du réseau sur le secteur de l'Escalès en 2012/2013. Il est même en diminution de 13 abonnés par rapport à 2018. Les données ne sont pas fiables.

Les progressions du nombre d'usagers facturés (au 31/12) sont les suivantes :

	Valeur 2016	Valeur 2017	Valeur 2018	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021	Progression	Population totale	% de desserte	
Abonnés	480	471	474	452	460	461	1	0,22%	1 377	71,3%

L'évolution du nombre d'abonnés au 31 décembre de chaque année est la suivante :



#### **III.2 - SCHÉMA D'ASSAINISSEMENT – TAUX DE RACCORDEMENT – ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

**461 abonnés au service d'assainissement collectif pour environ 980 habitants, desservis**

**67 % des abonnés du service de l'eau utilisent le service de l'assainissement collectif**

Conformément à l'article L 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune a fait réaliser un schéma d'assainissement qui a été approuvé après enquête publique.

Ce schéma prévoyait le raccordement de 550 habitations à l'assainissement collectif alors que 493 le sont mais pour seulement 461 abonnés actifs.

**Le taux de raccordement par rapport au schéma est estimé à 83,8%.**

**Le rapport entre les abonnés au service de l'eau et ceux de l'assainissement collectif est de 69 %**

Les habitations non raccordées dépendent du Service Public d'Assainissement Non Collectif organisé par la Communauté de Communes Convergence Garonne qui a confié la gestion de ce service à la société SAUR par un contrat de délégation.

### **III.3 - ABONNÉS INDUSTRIELS**

L'exploitant n'indique pas de raccordement d'industriel faisant l'objet d'une convention.

### **III.4 - INDICATEURS CONCERNANT LES ABONNÉS**

**Un taux de réclamations de 6,5 correspondant à 3 réclamations en 2021**

En 2021, le délégataire a recensé 3 réclamations écrites (0 en 2017 et 3 en 2019), ce qui pour les 461 abonnés conduit à **un taux de réclamations de 6,5 pour 1 000 abonnés**, chiffre assez élevé.

Les réclamations ont pour objet un problème lié à la qualité du service. Le service de l'Eau potable étant géré par une autre collectivité et un autre délégataire (Syndicat de Budos et SUEZ), il est probable que les réclamations concernant la facturation ou les contrats ne sont pas comptabilisés par la SAUR.

Le délégataire donne peu de renseignements sur les contacts avec les abonnés car il est rappelé que les relevés des compteurs sont effectués par la société SUEZ, délégataire du Syndicat des Eaux de Budos.

Il n'est pas signalé d'abonné ayant subi de dégâts suite à des débordements, soit un taux de **0 pour 1 000 habitants**.

## **IV - LE RÉSEAU DE COLLECTE**

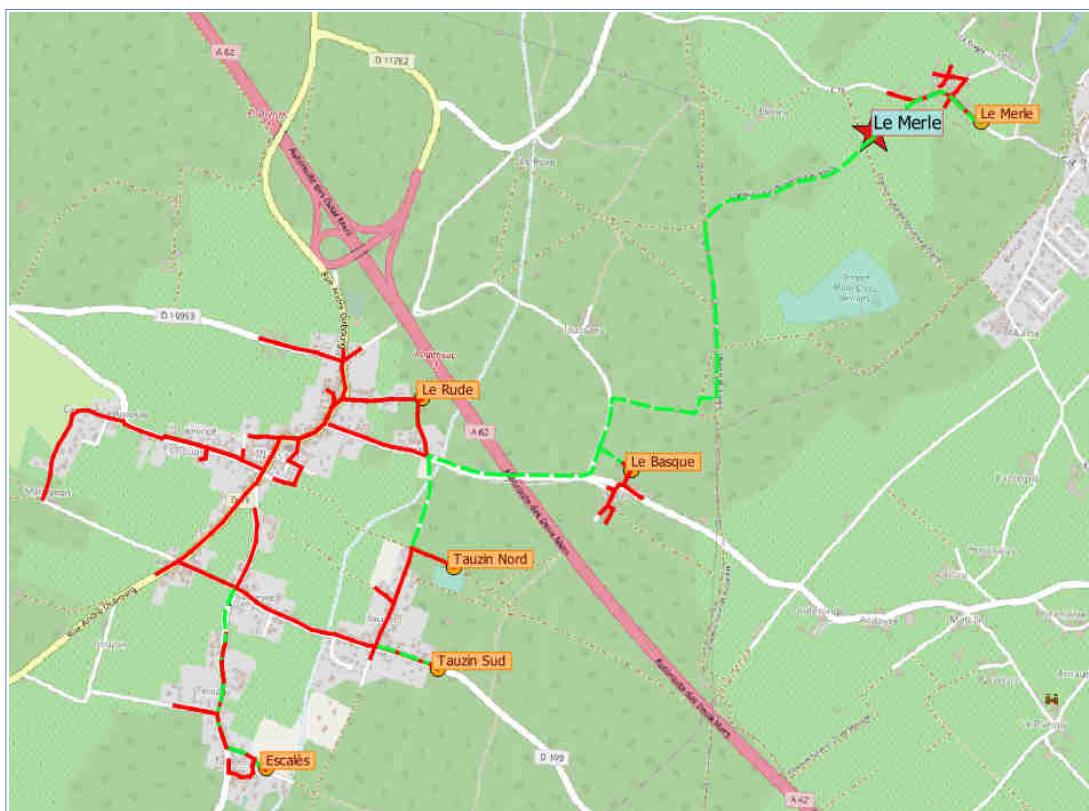
### **IV.1 - LES OUVRAGES STRUCTURANTS DU RÉSEAU**

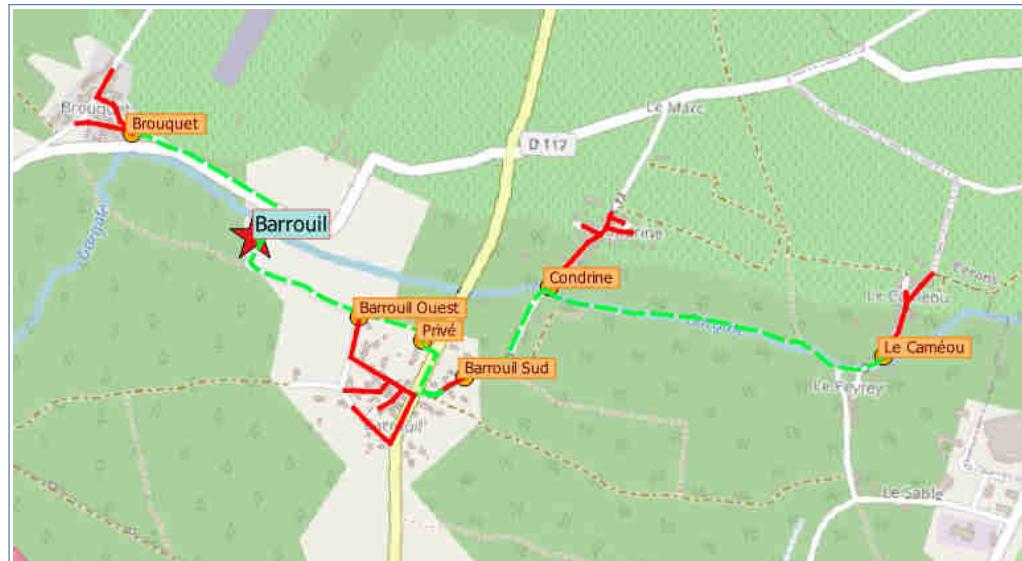
**2 secteurs de desserte, chacun relié à une station d'épuration**

Le réseau de collecte est divisé en deux entités principales aboutissant chacune à une station d'épuration, à savoir le secteur du Bourg-Le Basque-Le Merle et celui de Barrouil-Condrine-Brouquet

Secteur	Zone du Bourg	Barrouil – Brouquet - Condrine	Total
Station d'épuration	Le Merle	Barrouil	
Zone desservie	Le Bourg, Le Basque, Le Merle, Le Tauzin, Escalès	Barrouil, Brouquet, Condrine, Caméou	
Postes de refoulements	5	6	11
Abonnés desservis	374	87	461

Secteur le Bourg – Escalès - Le Basque – Le Merle



Secteur de Barrouil – Brouquet – Condrine - Caméou

Tous les postes de refoulement sont équipés en télégestion ce qui permet au gestionnaire d'être averti en temps réel des problèmes et d'intervenir en conséquence.

Le linéaire gravitaire total est de 10 330 m et celui des refoulements de 7 964 m pour un total de 18,2 km.  
La répartition des canalisations est la suivante :

Matériaux	Longueur		Diamètre	Longueur
Fonte	491	2,7 %	50 à 63 mm	2 477
Polyéthylène	78	0,4 %	75 à 90 mm	1 347
PVC	17 620	96,9 %	110 à 150 mm	4 510
<b>TOTAL</b>	<b>18 189,00</b>		160 mm	6 756
			200 mm	3 103
			<b>TOTAL</b>	<b>18 193</b>

***IV.2 - CONTRÔLE ET ENTRETIEN DU RÉSEAU***

Le délégataire procède à des curages préventifs du réseau pour se prémunir des bouchages, à des curages ponctuels du réseau ou des branchements en cas de problèmes et à des mesures sur le réseau.

**Des vérifications, des curages et des nettoyages du réseau.**

Le récapitulatif des interventions en 2021 est le suivant :

- Hydrocurage préventif dans le centre bourg d'Illats.
- Aucune casse sur les canalisations et seulement 3 débouchages
- Comme les années précédentes, un secteur nécessitant de passer plusieurs fois par an, le réseau du centre bourg souvent bloqué par de la graisse.

Prestations	Curage préventif réseau	Débouchage	Fumée	Caméra
2016	300	5		
2017	1 677	12		
2018	1 829	7		
2019	3 617	2		3 880
2020	1 284	7		
2021	832	3		274
Total contrat	2 116	12	0	274
	20,5 %			2,7 %

L'exploitant a réalisé depuis le début du contrat (hors rattrapage de 2019) le **curage de 2 116 m de réseau gravitaire, soit 20,5 % du linéaire, et 274 m de caméra, soit 2,7 % du linéaire**.

Il est précisé qu'aucun secteur n'a nécessité plus de une intervention dans l'année. **Le taux de curage fréquent est donc de 5,5 %**, chiffre similaire depuis 2011.

**L'ajout d'un traitement anti H<sub>2</sub>S en 2020 sur le poste du Rude**

La commune a fait réaliser en 2020 la mise en place d'un traitement anti H<sub>2</sub>S sur le poste du Rude afin de diminuer les odeurs en sortie du refoulement au niveau de la station du Merle. Les visites et l'absence de nouvelles plaintes montrent que cette installation semble efficace

### IV.3 - REJETS NON DOMESTIQUES

Le rapport du délégué ne donne aucune indication sur ce point.

### IV.4 - INDICES CONCERNANT LES RÉSEAUX

Les plans du réseau ont été intégrés à un Système d'Information Géographique (SIG), ce qui permet à l'exploitant de mettre à jour directement les plans sur informatique.

**Des indicateurs un peu faibles mais cohérents avec un réseau récent**

L'**indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux** est de **85** sur un total possible de 120. Ce résultat est moyen car le délégué indique ne pas bien connaître les altitudes du réseau, ni la position des branchements. Le réseau étant récent, il n'y a pas non plus de programme de réhabilitation.

Le **taux moyen de renouvellement** des conduites sur 5 ans **est égal à 0** car le réseau est récent et il n'y a pas encore eu de raisons d'entamer un renouvellement des collecteurs.

L'absence du suivi précis des déversements par les déversoirs d'orage conduit à un **indice de connaissance des rejets** de seulement **20 sur 120**. Cet indice n'a pas beaucoup de sens pour un réseau neuf dépourvu de déversoirs d'orages (ou de trop plein).

## V - LES STATIONS D'ÉPURATIONS

### V.1 - LA STATION DU MERLE

Cette station dessert la zone du Bourg et les quartiers du Merle et du Basque ainsi que celui d'Escalès. Elle a été construite en 1995 pour une capacité de 1 500 équivalents habitants. Elle fonctionne sur le principe des boues activées à faible charge.

Après traitement, les effluents traités sont dirigés vers une zone d'infiltration. La filière boues est composée de lits de rhizo-compostage pour une élimination des boues vers une filière agricole ou de compostage.

La station est équipée depuis fin 2016 de 2 débitmètres sur chacune des arrivées en refoulement, ce qui permet de mieux connaître le fonctionnement des réseaux et de la station. Ainsi, en 2021 92 % des eaux proviennent du secteur du Bourg (poste du Rude et Le Basque) et 8 % du secteur du Merle.

Cette station a fait l'objet en 2021 de 2 contrôles de l'exploitant (sur les 2 réglementaires) et d'une visite du SATESE. Les valeurs sont donc peu précises.

**Tableau 1 : Pollution reçue - Taux de saturation**

Paramètres	Capacité nominale	Charges moyennes reçues					Taux moyen de saturation			
		2018	2019	2020	2021	% évol	2018	2019	2020	2021
Équivalent habitant	1 500	384	402	902	684	-24,2%	<b>25,6%</b>	<b>26,8%</b>	<b>60,2%</b>	<b>45,6%</b>
Volume (m <sup>3</sup> /j)	225	109	111	120	115	-4,2%	48,4%	49,3%	53,3%	<b>51,1%</b>
DBO5 (kg/j)	90	25,9	24,6	61	40,9	-33,0%	28,8%	27,3%	67,8%	<b>45,4%</b>
DCO (kg/j)	180	47,85	48,2	112	80,2	-28,4%	26,6%	26,8%	62,2%	<b>44,6%</b>
MES (kg/j)	105	22,5	27,5	53	49,2	-7,2%	21,4%	26,2%	50,5%	<b>46,9%</b>
Azote (kg/j)	21	8,25	7,8	12	11,3	-5,8%	39,3%	37,1%	57,1%	<b>53,8%</b>
Phosph. (kg/j)	7,5	0,79	0,77	1,5	1,1	-26,7%	10,5%	10,3%	20,0%	<b>14,7%</b>

*Nota : Le calcul de la charge en équivalent habitants est fait sur les valeurs DBO5, DCO et MES*

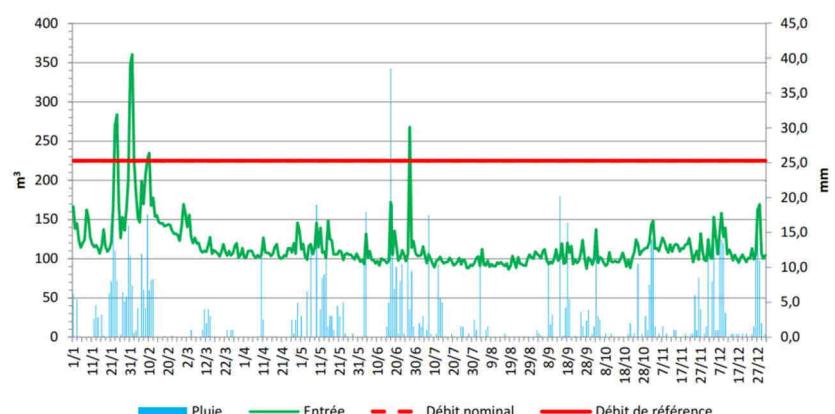
La pollution reçue conduit à un taux de saturation de 45 % soit environ 684 eq.hab. Ce taux est nettement plus faible que celui de 2020 mais au dessus de ceux de 2018 et 2019. Les variations importantes ne sont pas explicables, en rappelant que faire des moyennes sur 2 mesures par an ne peut pas donner des chiffres précis. La pollution arrivant sur la station est un peu faible par rapport au 800 habitants raccordés.

Le suivi du débit donne les indications suivantes :

On constate que les débits sont réguliers sur l'ensemble de l'année, sans influence forte des périodes de nappe haute, signe de peu d'entrée d'eaux parasites de nappe. Il y a par contre une influence des eaux météoritiques et/ou en cas d'inondations.

**Un taux de saturation de l'ordre de 45 %, en 2021 après une très forte valeur en 2020**

**Des arrivées d'eau stables et un peu influencées par la pluviométrie**



La station n'est pas en surcharge hydraulique. Il est signalé moins de 10 jours avec un dépassement de la capacité hydraulique.

Le sur-débit de février a entraîné des pertes de boues vers la zone d'infiltration.

La station a reçu 42 222 m<sup>3</sup> en 2021 (40 266 m<sup>3</sup> en 2019 et 44 013 m<sup>3</sup> en 2021) soit une moyenne de 115 m<sup>3</sup>/j. Cette valeur est stable et dépend plus de la pluviométrie que des effluents collectés. Il est indiqué que le volume servant de base à la facturation eaux usées est inférieur à 38 000 m<sup>3</sup> pour ce secteur.

Le SATESE conseille une modification des temps d'aération pour mieux traiter les nitrates, comme depuis des années.

Du point de vue des résultats du traitement, on obtient :

**Tableau 2 : Performance du traitement - Rendements**

Paramètres	Qualité du rejet		Rendement de la station		Conformité
	Normatif	Moyen	Normatif	Moyen	
Volume	225 m3/j	115 m3/j	/	/	100%
DBO5	35 mg/l	11,5 mg/l	60%	97,5%	100%
DCO	400 mg/l	93,0 mg/l	60%	89,7%	100%
MES	85 mg/l	27,5 mg/l	50%	94,6%	100%
NTK	/	27,0 mg/l	/	79,0%	/
Pt	/	6,6 mg/l	/	45,0%	/

De très bons rendements de dépollution, un respect des normes de rejet validé par la Police de l'Eau

Les rendements sont très bons et la station ne présente aucune non-conformité aux normes de rejet.

La police de l'Eau a déclaré en juin 2022 la conformité de cette station pour tous les critères.

Depuis l'installation des piézomètres fin 2021, le délégataire fait des suivi de l'impact du rejet par infiltration :

Un suivi du rejet par infiltration à l'aide de 2 piézomètres mis en place fin 2021

Date de prélèvement 25/11/2021

Paramètres	unités	Piezo Amont	Rejet	Piezo Aval
DCO	mg/L	72,00	57,00	30,00
<b>Température</b>				
Temp. Eau	°C	13,80	9,80	13,50
<b>Nutriments</b>				
PO4	mg/L en PO <sub>4</sub>	0,042	-	0,650
Pt	mg/L en P	1,40	8,10	0,53
NH4	mg/L en NH <sub>4</sub>	0,073	2,47	0,010
NO3	mg/L en NO <sub>3</sub>	6,20	57,57	25,00
NO2	mg/L en NO <sub>2</sub>	0,170	1,48	0,030
NTK	mg/L en N	0,89	3,26	0,50
<b>Minéralisation</b>				
Conductivité	µS/cm	955	956	816
<b>Acidification</b>				
pH	u.pH	6,74	7,17	6,75

On constate donc une incidence du rejet sur les paramètres phosphore et azote. Cependant, les conditions de prélèvement n'étaient pas correctes et il faudra attendre d'avoir plus de mesures pour conclure.

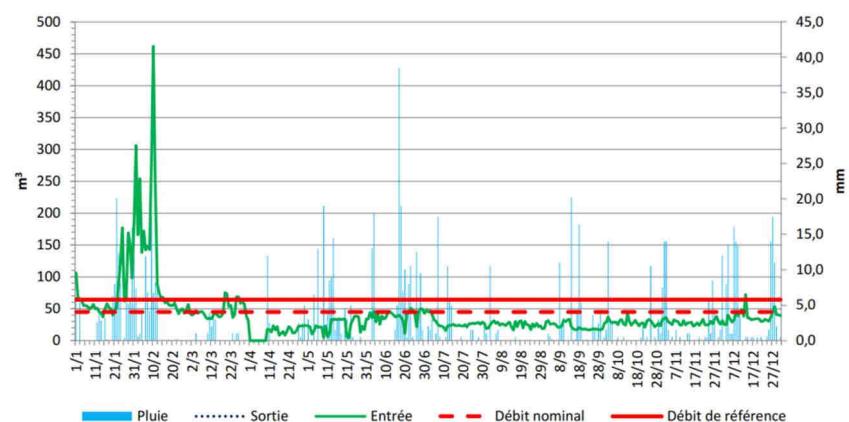
## V.2 - LA STATION DE BARROUIL

Une nouvelle station mise en service en décembre 2018

Cette station d'une capacité nominale de 300 équivalents habitants fonctionne sur le principe des lits plantés de roseaux avec 1 prétraitement et 2 étages de lits. Elle a été mise en service fin 2018 après une modification totale de la station existante.

La station dispose de débitmètres sur les refoulements en entrée de station depuis décembre 2018. La station a reçue 14 556 m<sup>3</sup> en 2021 pour 15 387 en 2020. Le PR de Barouil représente 88 % des débits arrivants.

Comme indiqué sur le graphique suivant, on constate une influence du niveau de la nappe



et/ou des fossés sur le débit entrant dans la station avec un très fort dépassement de capacité lors des pluies de février 2021.

Le débit moyen est de 40 m<sup>3</sup>/j pour 42 m<sup>3</sup>/j en 2020.

Après traitement, son rejet s'effectue vers la Gargalle. L'impact du rejet fait l'objet d'un suivi annuel en amont et aval.

Les boues formées se stabilisent en fond du premier bassin et doivent faire l'objet d'un curage lorsque le niveau atteint est trop important.

Cette station ne doit faire l'objet que d'une seule mesure tous les ans, conformément à son arrêté de rejet. Le SATESE réalise en plus une visite par an.

**Une sensibilité du réseau au niveau de la nappe et à la pluviométrie**

**Un taux de saturation de 50 % et un taux de pollution un peu faible par rapport à la population desservie**

**Tableau 1 : Pollution reçue - Taux de saturation**

Paramètres	Capacité nominale	Charges moyennes reçues				Taux moyen de saturation		
		2019	2020	2021	% évol	2019	2020	2021
Équivalent habitant	300	255	150	140	-6,5%	85,0%	50,0%	<b>46,7%</b>
Volume (m <sup>3</sup> /j)	45	34	42	40	-4,8%	75,6%	93,3%	88,9%
DBO5 (kg/j)	18	12,9	9,3	8,2	-11,8%	71,7%	51,7%	45,6%
DCO (kg/j)	36	36,9	22	20,5	-6,8%	102,5%	61,1%	56,9%
MES (kg/j)	21	17	7,8	7,9	1,3%	81,0%	37,1%	37,6%
Azote (kg/j)	4,2	2,9	2,9	2,5	-13,8%	69,0%	69,0%	59,5%
Phosph. (kg/j)	1,5	0,3	0,3	0,2	-33,3%	20,0%	20,0%	13,3%

*Nota : Le calcul de la charge en équivalent habitants est fait sur les valeurs DBO5, DCO et MES*

On retrouve en 2021 des valeurs similaires à 2020 après le pic de 2019. Il convient cependant d'être particulièrement prudent avec un seul bilan par an. La pollution correspond à 140 habitants, un peu faible par rapport aux 185 normalement desservis.

On constate donc un excellent traitement des effluents.

**Tableau 2 : Performance du traitement – Rendements**

Paramètres	Qualité du rejet		Rendement de la station		Conformité
	Normatif	Moyen	Normatif	Moyen	
Volume	45,0 m <sup>3</sup> /j	34,0 m <sup>3</sup> /j	/	/	100%
DBO5	35,0 mg/l	1,5 mg/l	80%	99,0%	100%
DCO	200,0 mg/l	36,0 mg/l	60%	98,0%	100%
MES	/	4,6 mg/l	50%	99,0%	100%
NGL	/	2,0 mg/l	/	99,0%	100%

La Police de l'Eau a indiqué en juin 2022 que la nouvelle station était totalement conforme.

Le rejet de la station de Barrouil fait l'objet d'un suivi annuel avec 2 séries de mesures en amont et aval du rejet de la station.

En période de nappe basse, il n'y a quasiment pas d'eau en amont du rejet et l'impact du rejet n'a donc pas de sens.

On constate donc que le rejet a un petit impact sur les formes azotées et le phosphore, la station n'étant pas prévue pour traiter ce dernier paramètre.

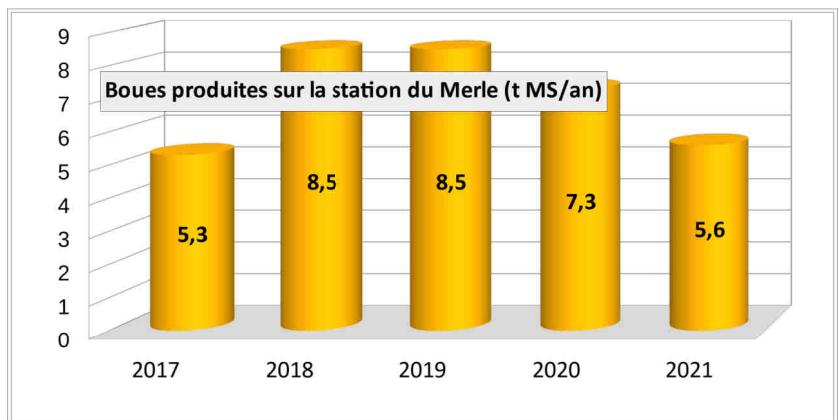
La qualité globale de l'eau reste cependant acceptable.

Les mesures de l'IBGN montre un état très dégradé du cours d'eau aussi bien en amont qu'en aval du rejet.

### V.3 - LA FILIÈRE BOUES

Comme indiquée précédemment, les boues de la station de Barrouil sont pour l'instant stockées sur le premier lit. L'opération de curage et d'évacuation ne devrait pas intervenir avant plusieurs années en raison du type de station (lits à roseaux) et de la faible charge reçue.

Pour la station du Merle, le stockage se fait aussi sur des lits de roseaux et ceux-ci ne sont vidangés que partiellement, tous les 2 ou 3 ans.



**11,9 t de MS extraites en 2021**

La production de boues de la station du Merle a diminué en 2021 pour une valeur de 5,6 tMS. Cette faible valeur s'explique par le lessivage de la station en février avec des départs de boues et l'arrêt de l'extraction pendant des semaines pour reconstituer la masse biologique.

Il a été retiré 11,9 tMS en 2021 par la vidange de 2 des 4 lits de rhizocompostage. Ces boues ont été accumulées pendant 2 ans.

**Le taux de conformité de la filière boues est de 100 %**, car toutes les boues sont traitées selon une filière autorisée (valeur aussi de 100 % si pas d'extraction).

## VI - LES TRAVAUX

Il n'y a pas eu d'extension du réseau depuis la tranche de l'Escalés en 2013.

La station de Barouill a été refaite en grande partie en 2018.

En 2020/2021, la commune a fait poser un traitement anti-H2S sur le poste du Rude afin de lutter contre les odeurs et la dégradation du béton au niveau de la station du Merle pour un montant de 21 850 €

Il a aussi été réalisé les 2 piézomètres de la station du Merle pour un montant de 3 630 €.

## VII - LES INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE

### VII.1 - TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT

#### VII.1.1 - Préambule

Le tarif payé pour l'assainissement collectif par chaque abonné comprend une part pour la collectivité, une part pour l'exploitant et la TVA. Ces factures sont calculées en fonction de la consommation d'eau potable qui est relevée une fois par an par le concessionnaire du service de l'eau potable auprès du Syndicat des Eaux de Budos.

Chaque abonné paye deux factures d'assainissement collectif par an :

- une facture prévisionnelle basée sur une estimation à partir des consommations de l'année précédente (payable en Mai)
- une facture définitive lors de la relève des compteurs et qui comprend la prime fixe du second semestre ainsi que la part variable correspondant au volume réellement consommé, diminué du volume pris en compte pour la première facturation (payable en novembre).

Il est rappelé que la redevance d'assainissement peut s'appliquer à partir de la mise en service du réseau desservant un abonné, que celui-ci ait réalisé ou non la partie privée de son branchement. Après 2 ans, l'absence d'un raccordement conforme peut entraîner un doublement de la redevance (Article L35-5 du Code de la Santé Publique).

Pour 2018 et 2019, la modification de la date de relève des compteurs suite au changement de contrat du service de l'eau potable a perturbé la facturation.

A compter de 2020, les abonnés ne reçoivent plus que 2 factures par an comprenant à la fois l'eau et l'assainissement au lieu d'avoir 2 factures pour l'eau et 2 factures pour l'assainissement.

**Deux factures par an pour le service de l'assainissement, conjointes avec celles de l'eau potable depuis 2020**

**Une baisse en 2019 avec le nouveau contrat et une nouvelle baisse de 10 % en 2021**

### VII.1.2 - La part de la collectivité

La part pour la collectivité sert à couvrir les frais financiers des investissements (emprunts, prévisions pour les réalisations futures,...) ainsi que le fonctionnement de la collectivité. Ce prix est fixé annuellement par délibération de la collectivité en fonction des besoins.

En octobre 2013, la commune a décidé de baisser de près de 35 % son prix de l'eau à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014. Ce tarif a été modifié suite au renouvellement du contrat en novembre 2019 avec une baisse de l'ordre de 2 % pour tous les abonnés. Une nouvelle délibération en avril 2021 entraîne une baisse de 10 % applicable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Exercice 2021	Prix au 1er janvier 2020	Prix au 1er janvier 2021	Prix au 1er janvier 2022	Variation en %		Variation en valeur	
				2020 / 2021	2021 / 2022	2020 / 2021	2021 / 2022
Abonnement	31,04 €/an	31,04 €/an	27,94 €/an	0,00%	-9,99%	0,00 €/an	-3,10 €/an
Consommation	1,1865 €/m <sup>3</sup>	1,1865 €/m <sup>3</sup>	1,0679 €/m <sup>3</sup>	0,00%	-10,00%	0,000 €/m <sup>3</sup>	-0,119 €/m <sup>3</sup>

### VII.1.3 - La part de l'exploitant

**Une modification de la part de l'exploitant conforme au nouveau contrat**

Conformément au contrat d'affermage, la part de l'exploitant comprend aussi une part fixe et une part proportionnelle. Cette redevance sert à couvrir les frais d'exploitation.

L'augmentation annuelle suit une formule de calcul qui intègre des paramètres d'évolution du coût de l'énergie, des salaires et des travaux. Elle est fixée par le contrat d'affermage qui lie l'exploitant à la Commune. Cette formule a fait l'objet d'une négociation lors de la mise en concurrence des entreprises délégataires.

L'augmentation de la part de l'exploitant intervient à compter du 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

Exercice 2021	Prix au 1er janvier 2020	Prix au 1er janvier 2021	Prix au 1er janvier 2022	Variation en %		Variation en valeur	
				2020 / 2021	2021 / 2022	2020 / 2021	2021 / 2022
Abonnement	59,00 €/an	60,93 €/an	62,44 €/an	3,27%	2,48%	1,93 €/an	1,51 €/an
Consommation	1,2200 €/m <sup>3</sup>	1,2600 €/m <sup>3</sup>	1,2911 €/m <sup>3</sup>	3,28%	2,47%	0,040 €/m <sup>3</sup>	0,031 €/m <sup>3</sup>

En 2020, il s'agit du nouveau tarif lié à la renégociation du contrat. Ensuite, c'est l'application de la formule de révision du contrat.

### VII.1.4 - Les taxes

Le service de l'Assainissement a subi en 2012 une hausse de la TVA qui est passé de 5,5 % à 7%, puis une seconde hausse en 2014 au taux de 10 %..

**La redevance de l'Agence qui se stabilise en 2018**

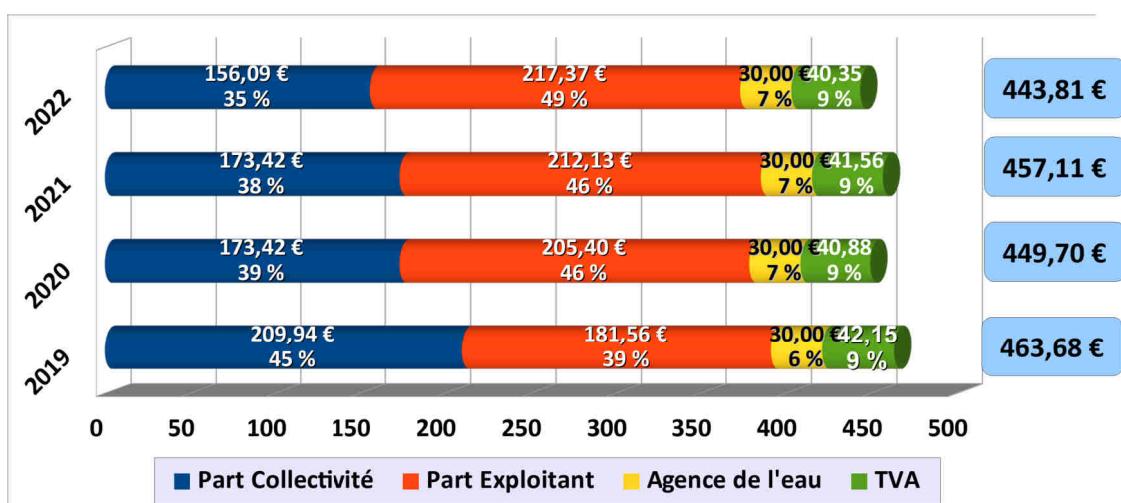
La "Redevance Préservation" et la "Contre Valeur Pollution" perçues par l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour financer les investissements nécessaires à la préservation et à l'amélioration de la qualité des Eaux sont prélevées sur la facture d'eau potable, même si elles concernent en partie l'assainissement.

Depuis 2007, s'ajoute une nouvelle taxe de "Modernisation des réseaux de collecte" qui se stabilise à 0,250 €/m<sup>3</sup> depuis 2018.

### VII.1.5 - Récapitulatif

**Le prix de la facture 120 m<sup>3</sup> a baissé après le renouvellement du contrat ainsi qu'en 2022**

Composant d'une facture assainissement de 120 m<sup>3</sup>/an (en €)



Les données ci-dessous sont celles pour le tarif au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

2021	1er janvier 2020	1er janvier 2021	1er janvier 2022	Variation en % 2021/2020	Variation en % 2022/2021
<b>Part collectivité</b>					
Abonnement	31,04 €/an	31,04 €/an	27,94 €/an	0,00%	-10,0%
Consommation	1,1865 €/m <sup>3</sup>	1,1865 €/m <sup>3</sup>	1,0679 €/m <sup>3</sup>	0,00%	-10,0%
<b>Part exploitant</b>					
Abonnement	59,00 €/an	60,93 €/an	62,44 €/an	3,27%	2,48%
Consommation	1,2200 €/m <sup>3</sup>	1,2600 €/m <sup>3</sup>	1,2911 €/m <sup>3</sup>	3,28%	2,47%
<b>Taxes et redevances</b>					
TVA	10,00%	10,00%	10,00%		
Modernisation	0,2500 €/m <sup>3</sup>	0,2500 €/m <sup>3</sup>	0,2500 €/m <sup>3</sup>	0,00%	0,00%

Ces données conduisent à une facture moyenne pour 120 m<sup>3</sup> :

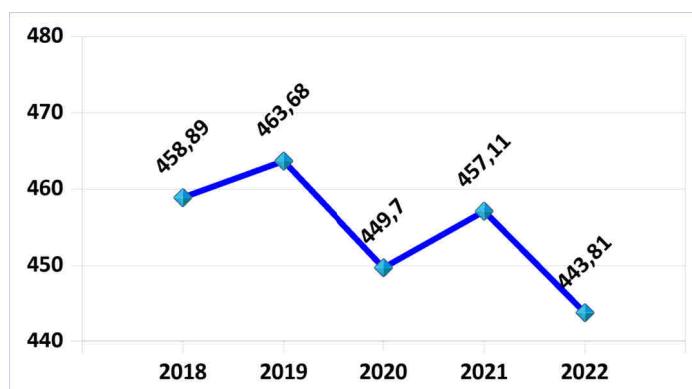
#### Facture type pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>/an

	Prix janvier 2021	Prix janvier 2022	Variation en %	Montant en € / m <sup>3</sup>
<b>Part collectivité</b>				
Abonnement	31,04 €	27,94 €	/	0,23 €
Consommation	142,38 €	128,15 €	-10,00%	1,07 €
<b>Part exploitant</b>				
Abonnement	60,93 €	62,44 €	2,48%	0,52 €
Consommation	151,20 €	154,93 €	2,47%	1,29 €
<b>Sous total hors taxes</b>	<b>385,55 €</b>	<b>373,46 €</b>	<b>-3,14%</b>	<b>3,11 €</b>
<b>Taxes et redevances</b>				
Redevance Préservation	30,00 €	30,00 €	0,00%	0,25 €
<b>TOTAL</b>				
TOTAL Eau hors TVA	415,55 €	403,46 €	-2,91%	3,36 €
TVA à 10%	41,56 €	40,35 €	-2,90%	0,34 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>457,11 €</b>	<b>443,81 €</b>	<b>-2,91%</b>	<b>3,698 €</b>

Le prix moyen de l'eau pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>/an est de 3,70 €/m<sup>3</sup> TTC (3,11 €/m<sup>3</sup> HT), soit un total TTC de 443,81 €/an (1<sup>er</sup> janvier 2022)

Le poids de la part fixe (abonnement) est de 24,2 %, soit en dessous du seuil légal des 40%

#### Evolution de la facture globale



L'évolution du tarif TTC d'une facture de 120 m<sup>3</sup> est la suivante.

On constate donc que la facture baisse sensiblement depuis 2018 par modification du tarif de la collectivité tous les 2 ans.

En 2022, le montant payé pour 120 m<sup>3</sup> est inférieur de 15,08 € à celui de 2018, soit une baisse de 3,2 % au total.

Un montant de 463,68 € en 2019 pour un prix de 3,86 €/m<sup>3</sup>

Une baisse de 3 % en 2020 pour un prix de l'eau de 449,70 € soit 3,75 €/m<sup>3</sup>

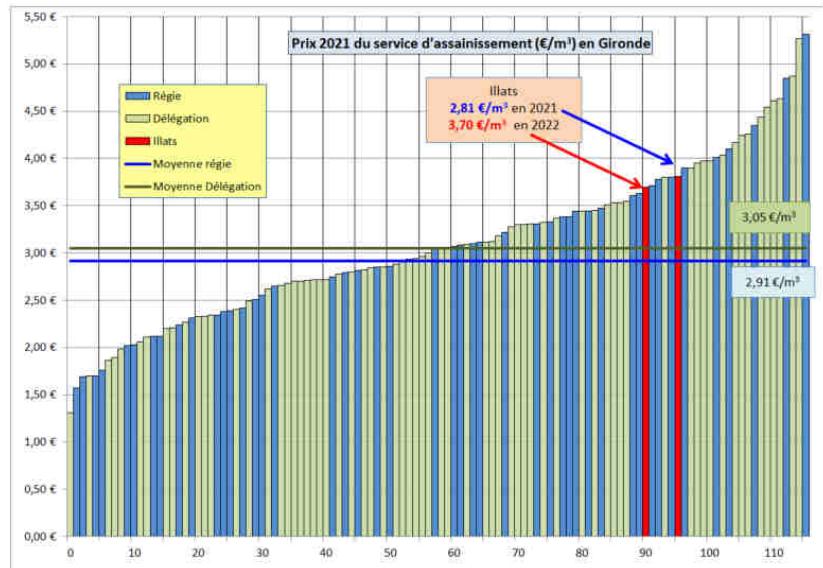
Un montant de 457,11 € en 2021 pour un tarif de 3,81 €/m<sup>3</sup>

Une nouvelle baisse pour un montant de 443,81 € soit un tarif de 3,70 €/m<sup>3</sup>

Par rapport à l'ensemble de la Gironde (données 2021), le tarif 2021 situe la commune au-dessus de la moyenne de 3,05 €/m<sup>3</sup> et classe la collectivité à la 95<sup>ème</sup> place.

La baisse intervenue en 2021 rapproche ce prix de la moyenne et classe la collectivité à la 90<sup>ème</sup> place.

Ce prix s'explique par le faible nombre d'abonnés pour un service étendu avec 2 stations de traitement.



## VII.2 - BILAN FINANCIER DU SERVICE

### VII.2.1 - Les recettes du service de l'Assainissement

Conformément aux éléments financiers décrits ci-dessus, les recettes du service d'assainissement peuvent être estimées dans le tableau suivant :

2021	Commune	Exploitant	Total	Part du total
Nombre d'abonnés	461			
Volume vendu	45 737 m <sup>3</sup>			
Prix abonnement	29,49 €/an	60,93 €/an		
Prix au m <sup>3</sup>	1,13 €/m <sup>3</sup>	1,2600 €/m <sup>3</sup>		
	Recettes		Total	Part du total
Parts fixes	13 594,89 €	28 088,73 €	41 683,62 €	27,6%
Consommation	51 554,75 €	57 628,62 €	109 183,37 €	72,4%
Total théorique	65 149,64 €	85 717,35 €	150 866,99 €	
Valeur CARE 2021	62 000,00 €	82 300,00 €	144 300,00 €	
Rappel valeur CARE 2020	44 479,00 €	66 200,00 €	110 679,00 €	
	17 521,00 €	16 100,00 €	33 621,00 €	
<i>Différence</i>	<i>39,39 %</i>	<i>24,32 %</i>	<i>30,38 %</i>	

Nota : Ces chiffres ne correspondent pas au CA qui intègre des montants correspondants à deux exercices, en fonction des dates de versement de la part collectivité par l'exploitant.

Les valeurs données par le délégataire dans ses CARE ne sont pas cohérentes avec les calculs théoriques, les Comptes Administratifs de la commune et les bordereaux de reversements. L'augmentation entre 2020 et 2021 est probablement inexacte.

### VII.2.2 - Compte administratif

Conformément au compte administratif voté par le Conseil Municipal, on peut retenir le bilan financier suivant (balance recettes - dépenses) :

2021		Exploitation	Investissement	TOTAL
Résultat exercice 2021	Dépenses	69 113,01 €	82 269,46 €	151 382,47 €
	Recettes	117 844,96 €	68 256,19 €	186 101,15 €
	Balance	48 731,95 €	-14 013,27 €	34 718,68 €
Report exercice 2020		330 772,18 €	15 808,58 €	346 580,76 €
Résultat cumulé au 31/12/2021		379 504,13 €	1 795,31 €	381 299,44 €
Reste à réaliser (dépenses - recettes)			3 000,00 €	3 000,00 €
Clôture exercice 2021		379 504,13 €	-1 204,69 €	378 299,44 €

Un compte administratif bien équilibré avec des réserves qui augmentent

Ce compte montre un excédent du compte administratif. Cela laisse un peu de marge pour prévoir de nouveaux travaux, dont des réhabilitations si nécessaires.

### VII.2.3 - Les investissements réalisés et prévus

Il a été réalisé les travaux et études suivants :

- Mise en place du traitement de l'H<sub>2</sub>S au poste du Rude (21 850 €)
- Mise en place de piézomètres à la station du Merle (3 630 €)

### VII.2.4 - Évolution de la dette

L'arrêt d'un petit emprunt en 2020 et les suivants en 2024.

Un service très peu endetté

**Des annuités de la dette de 37€ par abonné**

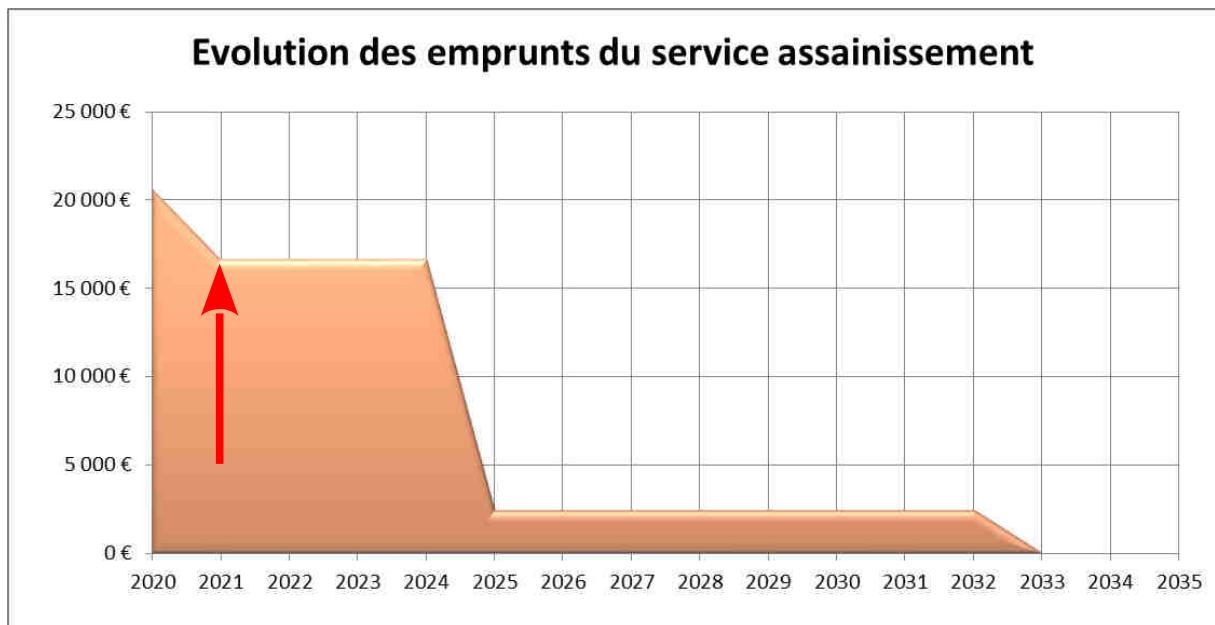
	Année	2020	2021	Variation
Encours de la dette	<b>75 122,50 €</b>	<b>61 817,63 €</b>	-17,7%	
Remboursement annuel	<b>20 742,88 €</b>	<b>16 667,96 €</b>	-19,6%	
dont capital	<b>16 590,82 €</b>	<b>13 304,87 €</b>	-19,8%	
dont intérêts	<b>4 152,06 €</b>	<b>3 363,09 €</b>	-19,0%	
Nombre d'abonnés	<b>452</b>	<b>452</b>	0,0%	
Dette par abonnés	<b>166,20 €</b>	<b>136,76 €</b>	-17,7%	
Remboursement annuel par abonné	<b>45,89 €</b>	<b>36,88 €</b>	-19,6%	

L'évolution estimée des annuités de la dette (hors nouvel emprunt) sur les prochaines années est donnée ci-après.

N°	Année début	Durée	Type taux	Taux	Durée restante	Date fin	Montant initial	Montant restant dû	Annuité de l'année 2021		
									Capital	Intérêts	Annuité
12190	2005	20	F	4,40 %	3	2024	60 000,00 €	14 585,74 €	3 775,19 €	766,81 €	4 542,00 €
18148	2005	20	F	4,40 %	3	2024	89 000,00 €	18 742,81 €	5 723,07 €	1 014,23 €	6 737,30 €
431 273 501	2005	20	F	4,25 %	3	2024	39 000,00 €	8 127,73 €	2 489,17 €	425,05 €	2 914,22 €
84777530	2013	20	F	5,48 %	11	2032	30 000,00 €	20 361,35 €	1 317,44 €	1 157,00 €	2 474,44 €
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>							<b>218 000,00 €</b>	<b>61 817,63 €</b>	<b>13 304,87 €</b>	<b>3 363,09 €</b>	<b>16 667,96 €</b>

On constate une petite baisse en 2020 et une forte diminution en 2024 où l'annuité ne sera plus que de 2 500 € jusqu'en 2033 avec l'arrêt des emprunts.

**Une dette qui diminue un peu en 2020 puis fortement en 2024**



## VIII - SYNTHÈSE GÉNÉRALE

La réglementation prévoit pour toutes les collectivités la production chaque année d'indicateurs de performance et de caractérisation technique et financière du service. Ces éléments sont commentés dans le texte ci-dessus et calculés dans l'annexe jointe.

Code fiche	Intitulé	Unité	Valeurs 2020	Valeurs 2021	Evolution 2020/2021	Valeurs ONEMA
<b>A - Indicateurs descriptifs du service</b>						
<b>D201.0</b>	Nombre d'habitants desservis	hab	980	982	/	/
<b>D202.2</b>	Autorisation de déversement industriel	U	0	0	/	/
<b>D203.0</b>	Quantité de boues	T MS	7,4	11,9	++	/
<b>D204.0</b>	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 (n+1)	€ / m3	3,75	3,70	++	2,20
<b>B - Indicateurs de performance</b>						
<b>P201.1</b>	Taux de desserte par les réseaux	%	83,6	83,8	/	92
<b>P202.2</b>	Indice de connaissance patrimonial du réseau	X / 120	85	85	/	41
<b>P203.3</b>	Conformité de la collecte	%	100	100	/	91
<b>P204.3</b>	Conformité des équipements des stations	%	100	100	/	90
<b>P205.3</b>	Conformité de la performance des stations	%	100	100	/	83
<b>P206.3</b>	Taux de conformité d'évacuation des boues	%	100	100	/	97
<b>P207.0</b>	Montant des abandons de créance	€/m³	NC	NC	/	0,01
<b>P251.1</b>	Taux de débordement (pour 1 000 habitants)	Nb/1000	0,00	0,00	/	0,06
<b>P252.2</b>	Points de curage fréquent (pour 100 km)	Nb/100	0,00	5,50	--	0,45
<b>P253.2</b>	Taux moyen de renouvellement du réseau	%	0,00	0,00	/	0,06
<b>P254.3</b>	Taux de conformité des stations acte individuel	%	/	/	/	83
<b>P255.3</b>	Indice de connaissance des rejets	X / 120	20	20	/	54
<b>P256.2</b>	Durée d'extinction de la dette	an	0,6	1,3	--	4,83
<b>P257.0</b>	Taux d'impayés	%	NC	NC	/	2,47

Ref : valeur moyenne de l'ONEMA 2018 sur des services de même taille (1 000 à 2 000 habitants)

Valeur en rouge : moins bon que les chiffres ONEMA ++ : évolution favorable -- : évolution défavorable

On constate à la vue de ces index :

- Pas de grandes évolutions par rapport à l'année précédente et plutôt en moins bon
- Un fonctionnement correct des stations d'épuration
- Une quantité de boues sorties importantes mais correspondant à un cumul de plusieurs années du fait de la technique de traitement utilisée
- Un fonctionnement correct des réseaux, sans débordement ni trop de curages fréquents (1 seul secteur)
- Une connaissance acceptable des réseaux
- Des éléments financiers qui évoluent peu dont un prix de l'eau élevé mais qui baisse
- L'**absence de beaucoup de données financières** car le délégataire de l'assainissement ne va pas chercher les renseignements auprès du délégataire de l'eau potable qui assure la facturation ;
- Un taux de réclamations important et qui se situe très au-dessus de la moyenne nationale même si leur nombre est faible (3 réclamations en 2021)

Par comparaison avec les données de 2021, le prix de l'eau pour la part assainissement est au-dessus de la moyenne constatée en Gironde qui est de 3,05 € TTC/m³.

D'autres informations sont données en annexe.

## FICHE DE SYNTHESE DES INDICES DE PERFORMANCE ASSAINISSEMENT

Collectivité : **Commune d'Illats**  
 Service : **Assainissement Collectif**  
 Année : **2021**

### A - Indices conformes aux décrets du 2 Mai 2007

#### 1 - Taux de desserte - P201.1

**VP 056** : Nombre d'abonnés du service : **461** (459 en 2020) Ratio : 2,13 hab / abonné  
**D201.0** : Nombre d'habitants desservis : **982** (980 en 2020) (Estimation d'après ratio AEP)  
**VP 124** : Nombre potentiel d'abonnés : **550** (Selon schéma révisé)  
**Le taux de desserte est de : 83,8%** (valeur en 2020 : 83,6%)

#### 2 - Indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées - P202.2

##### A - Plan des réseaux

Existance d'un plan complet des réseaux et autosurveillance

Plan mis à jour annuellement

##### B - Inventaire des réseaux

Inventaire de 50% des réseaux et mise à jour

Matériaux et diamètre connus (% de connus)

Date de pose (% linéaire connu)

##### C - Compléments (si A + B > 40)

Altimétrie de la moitié du réseau

Altimétrie au-dessus de 50%

Localisation des ouvrages annexes

Mise à jour inventaire équipements électromécanique

Précision nombre de branchements par tronçon de réseau

Récapitulatif et localisation des interventions

Programme pluriannuel des inspections et réparations

Mise en œuvre du plan pluriannuel de renouvellement des canalisations

Points	Réponse		Total
	Oui	Non	
10	X		10
5	X		5
<b>TOTAL A</b>			<b>15</b>
10	X		10
0 à 5	100%		5
0 à 15	100%		15
<b>TOTAL A+B</b>			<b>45</b>
10		X	
0 à 5	4%		0
10	X		10
10	X		10
10		X	
10	X		10
10	X		10
10		X	
<b>TOTAL</b>			<b>85</b>

**P 202.2b : l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux eaux usées est de 85 sur 120**

L'indice de l'année 2020 était de : 85 sur 100

#### 3 - Conformité de la collecte des effluents, des équipements et de la performance des ouvrages d'épuration

Schéma d'assainissement :

Réalisé : Oui

Approuvé : Oui

Pollution de la zone collective :

27,66 kg/j de DBO5

(base 60 g / abonné potentiel)

Pollution industrielle :

**TOTAL**

**27,66 kg/j de DBO5**

Existence d'un traitement respectant les articles R2224-10 à R2224-14 : Oui

Existence d'une surveillance respectant l'article R2224-15 : Oui

2020

Nombre de bilans réalisés : 3

	Auto	Conformité	Taux
Le Merle	2	2	100,0%
Barrouil	1	1	100,0%
Total	3	3	100,0%

Bilans conformes : 3

Données Police de l'Eau d'avril 2020 sur bilans 2019		Conformité collecte (P203.3)	Conformité équipement (P204.3)	Conformité performance (P205.3)	DBO5 en kg/j	2020
Station Le Merle	1 500 EH	100%	100%	100%	61	100%
Station de Barrouil	300 EH	100%	100%	100%	13	100%
<b>Moyenne</b>		<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>74</b>	
<b>Total pondéré de conformité des stations à l'acte individuel</b>		<b>100,0%</b>				100,0%
<b>Taux global de conformité des stations (P254.3)</b>		<b>/</b>				100,0%

*Nota : ces données sont fournies par la Police de l'Eau.*

**4 - Indices réseaux de collecte**

VP 200 : Nombre de kilomètre de réseau : 18,2 km

	2021	2020	2019	2018	2017	Total
Nombre de kilomètre renouvelé :	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000

Nombre de demande d'indemnisation suite à débordement :	0	Total	0,000 km
Point du réseau ayant nécessité plus de 2 interventions :	1		

	2021	2020	
Taux moyen de renouvellement du réseau sur 5 ans	P253.2	0,00%	0,00%
Taux de débordement pour 1 000 habitants	P251.1	0,0%	0,0%
Taux de curage fréquent pour 100 km	P252.2	5,5%	0,0%

**5 - Indice sur les ouvrages de traitement**Production théorique de boues : 12,1 t MS (15 kg MS/ eq.hab / an) abonnés : 380  
Production réelle de boues : 11,9 t MS soit 98 % (7,4 t en 2020)

Filière boues : Lits de roseaux et compostage

Conformité de la filière : Oui

Boues éliminées par la filière : 11,9 t MS

le Merle Barrouille

Nombre de bilans réalisés : 3

Bilans conformes : 3

Autocontrôle : 2 1

Conformité : 2 1

Bilans dans domaine de garantie : 3

Bilans conformes dans DTG : 3

100% 100%

dans DTG 2/2 1/1

2021 2020

Taux de conformité de la filière boues	100,0%	100,0%
Taux global de conformité des stations	100,0%	100,0%
Taux de conformité station > 2000 eqhab dans DTG	/	/

P206.3

P254.3

**6 - Indices de connaissance des rejets au milieu naturel - P255.3****a - Indices de Base**

Identification des points de rejets potentiels (déversoir)  
 Evaluation du bassin amont aux déversements  
 Témoins des moments et importance des déversements  
 Réalisation de mesures de débit et pollution des rejets  
 Existence d'un rapport des dispositions de surveillance  
 Connaissance qualité du milieu récepteur et impacts rejets

Points	Réponse		Total
	Oui	Non	
20	X		20
10		X	
20		X	
30		X	
10		X	
10		X	
			TOTAL
			20

**b - Indices complémentaires**

Evaluation des rejets pluviaux en pseudo séparatif  
 Suivi pluviométrie et rejets pluviaux en unitaire

Points	Réponse		Total
	Oui	Non	
10		X	
10		X	
			TOTAL
			0

**L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel est de 20 sur 120**

L'indice de l'année 2020 était de : 20 sur 120

**7 - Indices liés au fonctionnement du service**

Nombre d'abonnés domestiques :	<b>461</b>	abonnés
Nombre de réclamations :	<b>3</b>	réclamations
Nombre de nouveaux branchements réalisés par délégataire :	<b>0</b>	nouveaux branchements
Délai contractuel d'ouverture du branchement :	<b>15</b>	jours
Nombre de non respect du délai d'ouverture :	<b>0</b>	Non respect

		<b>2021</b>	2020
<b>Taux de réclamations = Nombre de réclamations pour 1 000 abonnés</b>	<b>VP258,1</b>	<b>6,51</b>	0,00
<b>Taux de respect du délai d'ouverture des branchements</b>		<b>100,0%</b>	100,0%

**8 - Indices financiers**

Nombre d'abonnés :	<b>461</b>	Consommation :	<b>1,1300 €/m3</b>
Montant abonnement :	<b>29,49 €/an</b>	Volume facturé :	<b>45 737 m3</b>
<b>Recettes Assainissement Collectif</b>		<b>Dépenses Assainissement Collectif</b>	
Vente d'eau :	<b>67 402,37 €</b>	Frais généraux :	<b>2 928,54 €</b>
Taxes assainissements		Charge du personnel :	<b>0,00 €</b>
Subventions d'exploitation :	<b>6 958,00 €</b>	Charges financières :	<b>3 189,70 €</b>
Recettes d'équipement :		Capital de la dette :	<b>13 304,87 €</b>
Recettes financières :	<b>11 191,42 €</b>	Travaux :	<b>25 480,00 €</b>
Report année n-1 :	<b>346 580,76 €</b>	Charges exception. :	
Divers :		Divers :	<b>6 000,00 €</b>
<b>TOTAL Recettes :</b>	<b>432 132,55 €</b>	<b>TOTAL Dépenses :</b>	<b>50 903,11 €</b>
<b>Bilan :</b>	<b>381 229,44 €</b>	<b>Reste à réaliser :</b>	<b>3 000,00 €</b>
		<b>Clôture Compte Administratif</b>	<b>378 229,44 €</b>

*Nota : Toutes les opérations budgétaires ne sont pas indiquées*

	2021	2020	Variation	
			en valeur	en %
Encours de la dette	<b>61 817,63 €</b>	<b>75 122,50 €</b>	<b>-13 304,87 €</b>	<b>-17,7%</b>
Recettes réelles	<b>85 551,79 €</b>	<b>138 840,18 €</b>	<b>-53 288,39 €</b>	<b>-38,4%</b>
Dépenses réelles	<b>50 903,11 €</b>	<b>30 425,03 €</b>	<b>20 478,08 €</b>	<b>67,3%</b>
Capital remboursé	<b>13 304,87 €</b>	<b>16 590,82 €</b>	<b>-3 285,95 €</b>	<b>-19,8%</b>

Montant des factures impayées (année n-1):	<b>1 995,35 €</b>	Montant n-1	<b>127 200 €</b>	2 020
Montant des abandons de créances :			0,000 €/m3	9 dossiers 150 480 €

	<b>2021</b>	2020
<b>Epargne brute = recettes réelles - dépenses réelles hors capital remboursé</b>	<b>47 954 €</b>	125 005,97 €
<b>Durée d'extinction de la dette = rapport Encours / Epargne brute</b>	<b>1,3 ans</b>	0,6 ans
<b>Taux d'impayés</b>	<b>1,57%</b>	NC

**9 - Récapitulatifs - Code fiche selon circulaire du 28 Avril 2008**

Code fiche	Intitulé	Valeur
<b>A - Indicateurs descriptifs du service</b>		
D. 201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	982
D. 202.2	Nombre d'autorisation de déversement industriel	0
D. 203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	11,9 t MES / an
D. 204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 (N+1)	3,70 €/m3
<b>B - Indicateurs de performance</b>		
P201.1	Taux de desserte par les réseaux	83,8%
P202.2	Indice de connaissance patrimonial du réseau	85 sur 120
P203.3	Conformité de la collecte	100,0%
P204.3	Conformité des équipements des stations	100,0%
P205.3	Conformité de la performance des stations	100,0%
P206.3	Taux de conformité d'évacuation des boues	100,0%
P207.0	Montant des abandons de créance ou fond de solidarité	0,000 €/m3
P251.1	Taux de débordement des effluents (pour 1 000 habitants)	0,0
P252.2	Nombre de points de curage fréquent (pour 100 km)	5,5%
P253.2	Taux moyen de renouvellement du réseau	0,00%
P254.3	Taux de conformité des stations > 2 000 eqhab	/
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel	20 sur 120
P256.2	Durée d'extinction de la dette	1,3 ans
P257.0	Taux d'impayés sur la facturation de l'année précédente	1,57%
P258.1	Taux de réclamations (pour 1 000 abonnés)	6,5

## D'où proviennent les redevances 2021 ?

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 324 millions d'euros dont 284 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

### recettes / redevances

<b>0,10 €</b> de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés	<b>2,00 €</b> de redevance de pollution payé par les industriels (comprise réseaux de collecte) et les activités économiques concernées	<b>65,90 €</b> de redevance de pollution domestique payé par les abonnés (y compris réseaux de collecte)
<b>11,05 €</b> de redevance de pollutions diffusées payées par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercus sur le prix des produits	<b>1,75 €</b> de redevance pour la protection du milieu aquatique et cynégétique payé par les pêcheurs et les chasseurs	<b>100,00 €</b> de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2021
<b>2,50 €</b> de redevance de prélevement payées par les irrigants	<b>4,20 €</b> de redevance de prélevement payées par les activités économiques	<b>12,50 €</b> de redevance de prélevement payé par les collectivités pour l'alimentation en eau

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021 ?  
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source : agence de l'eau Adour-Garonne

## À quoi servent les redevances ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agriculteurs, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

### interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2021 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021) - source : agence de l'eau Adour-Garonne.

<b>5,50 €</b> aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau	<b>7,30 €</b> pour l'animation des politiques de l'eau (ateliers, connaissances, réseau de surveillance eau, éducation, information)	<b>34,40 €</b> aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales
<b>9,40 €</b> aux exploitants concernés pour des actions de dépollution dans l'agriculture	<b>100,00 €</b> d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2021	<b>19,90 €</b> aux collectivités pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable
<b>5,90 €</b> aux collectivités et acteurs économiques pour la gestion quantitative de la ressource en eau	<b>0,7 €</b> pour la coopération décentralisée	<b>16,90 €</b> principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques (en particulier des cours d'eau, renaturant, contributif écologique et des zones humides).

Avec France Relance (Etat), l'agence a consacré 474 millions d'euros pour les investissements dans le domaine de l'eau.

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU  
Document à joindre au RGPD - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

1

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE  
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

Ed. mars 2022

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE  
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

2

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

# L'agence de l'eau vous informe

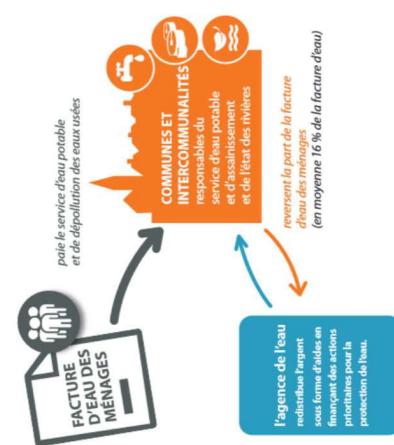
**Édition mars 2022**  
CHIFFRES 2021

## POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



## LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix moyen de l'eau de votre commune sur : [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
  - le service de collecte et de traitement des eaux usées,
  - les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau,
  - les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA.
- Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 1,19 euros TTC/m<sup>3</sup>. Pour un foyer consommant 120 m<sup>3</sup> par an, par an et une mensualité de 42 euros en moyenne. (Données SISFEA 2019)

## NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RGPD - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement  
L'article L224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016, art.31, impose à l'au moins ou à l'au présidente de l'établissement public de coparticiper à l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RGPD - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'infor-

mation des usagers. Ce rapport (RGPD) est présenté au plus tard dans les neuf mois suivant la clôture de l'exercice concerné. La liste ou l'affiche de l'offre de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. RGPD - des réponses à vos questions : <http://www.service.eaufrance.fr/gestion/pratiques-de-l-eau>

1

